



Comptes annuels 2020

AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur

Les comptes annuels d'AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur sont publiés en allemand et en français. En cas de divergence entre la version originale en allemand et la traduction française, seule la version allemande fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur à Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Carole Gehrler
Expert-réviser agréée

Zurich, 22 juin 2021

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2020	31.12.2019
Actifs			
Placements de la fortune	6.4	1'115'809'056.89	987'948'503.31
Créances	7.1.1	2'180'778.65	11'283'204.60
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	389'968.99	459'304.72
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	4'649'605.89	5'261'378.72
./.. DuCroire		-1'300.00	0.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	229'729.50	311'018.55
Total des actifs		1'123'257'839.92	1'005'263'409.90
Passifs			
Engagements		28'392'965.17	24'791'037.39
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	25'958'212.26	22'666'560.99
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		2'357'863.91	2'024'570.35
Autres engagements	7.2.2	76'889.00	99'906.05
Compte de régularisation passif	7.2.3	150'644.25	207'793.37
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	10'504'703.14	10'361'974.49
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		10'504'703.14	10'361'974.49
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		985'460'816.16	889'011'818.84
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	928'555'678.85	839'392'678.70
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4.1	20'010'133.31	4'040'741.14
Provisions techniques	5.5.1	32'242'778.00	28'578'399.00
Provision pour rémunérations supplémentaires	5.5.2	4'652'226.00	17'000'000.00
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	95'573'133.92	78'083'829.15
Fonds libres des caisses de prévoyance	7.2.4	3'175'577.28	2'806'956.66
Fonds libres en début de période		2'806'956.66	3'175'916.99
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		1'272'944.16	-215'936.30
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-904'323.54	-153'024.03
Fonds libres de la Fondation		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	311'333.29
Excédent des produits/des charges de la Fondation		0.00	-311'333.29
Total des passifs		1'123'257'839.92	1'005'263'409.90

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2020	2019
Cotisations, apports ordinaires et autres		115'331'130.51	107'223'708.48
Cotisations des salariés	7.3.1	25'238'411.80	22'260'802.95
Cotisations des employeurs	7.3.1	48'748'829.75	43'860'744.10
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs			
pour le financement de cotisations	6.11.2	-2'223'923.00	-2'482'068.72
Apports uniques et rachats		40'777'911.91	41'599'834.50
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	2'789'900.05	1'984'395.65
Prestations d'entrée		89'435'926.04	44'665'698.42
Apports de libre passage		87'075'188.80	44'180'177.97
Apports uniques liés à la reprise de prestations		235'012.85	0.00
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	1'391'710.99	104'145.85
Remboursements de versements anticipés			
pour la propriété du logement/divorce		734'013.40	381'374.60
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		204'767'056.55	151'889'406.90
Prestations réglementaires		-74'843'956.15	-73'806'811.18
Rentes de vieillesse	7.3.3	-20'423'193.10	-20'634'154.25
Rentes de survivants	7.3.4	-3'433'176.75	-3'567'247.63
Rentes d'invalidité		-1'659'617.05	-1'408'731.00
Prestations en capital à la retraite		-44'150'855.35	-46'764'177.40
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-5'177'113.90	-1'432'500.90
Prestations de sortie		-75'043'410.18	-220'584'571.33
Prestations de libre passage en cas de sortie		-72'453'175.10	-214'758'961.88
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-118'766.83	-320'082.15
Transfert de réserves de cotisations des employeurs			
lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-353'462.60	-2'480'184.85
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-618'710.70	-2'056'914.75
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-1'499'294.95	-968'427.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-149'887'366.33	-294'391'382.51
Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-97'864'653.48	20'818'824.40
Variation du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-57'868'795.90	101'141'465.45
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-15'969'392.17	9'530'649.86
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-1'272'944.16	215'936.30
Dissolution/constitution de provisions techniques		8'683'395.00	-44'587'337.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-31'294'204.25	-48'519'718.48
Constitution/dissolution des réserves de cotisations des employeurs		-142'712.00	3'037'828.27

Produits de prestations d'assurance		30'229'599.82	1'046'988'810.09
Prestations d'assurance	7.3.6	28'609'861.82	1'027'536'628.09
Parts d'excédent des assurances	5.6	1'619'738.00	19'452'182.00
Charges d'assurance		-10'721'568.80	-9'543'512.45
Primes d'épargne		0.00	31'893.45
Primes de risque		-7'060'022.40	-5'853'962.65
Primes de coûts	7.3.7	-3'040'183.00	-2'806'152.80
Primes uniques aux assurances		-560'686.65	-809'251.90
Cotisations au fonds de garantie LPP	7.3.8	-60'676.75	-106'038.55
Variation des actifs provenant de contrats d'assurance	5.2		-905'585'816.67
Résultat net de l'activité d'assurance		-23'476'932.24	10'176'329.76
Résultat net des placements	6.9	40'281'459.85	67'420'121.09
Résultat des placements		46'373'639.73	71'851'311.91
Autres produits de capitaux		89'341.00	-121'228.02
Frais d'administration des placements	6.10.1	-6'181'504.23	-4'201'848.15
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-16.65	-108'114.65
Autres produits		92'210.67	425'053.02
Produits de prestations fournies	7.3.9	74'538.85	62'122.55
Produits divers	7.3.10	17'671.82	362'930.47
Autres frais	7.3.11	-12'419.60	-87'441.32
Frais d'administration	7.3.7	-299'337.45	-314'590.72
Frais d'administration généraux		-214'182.55	-196'962.70
Honoraires de l'organe de révision		-26'181.85	-44'566.25
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-29'359.05	-41'674.55
Émoluments des autorités de surveillance		-29'614.00	-31'387.22
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		16'584'981.23	77'619'471.83
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation		-17'489'304.77	-78'083'829.15
Excédent des charges		-904'323.54	-464'357.32
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.12	-904'323.54	-153'024.03
Excédent des produits/des charges de la Fondation	7.3.13	0.00	-311'333.29

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 23 mai 1969, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Fondation «Winterthur» pour les assurances du personnel, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur (IDÉ: CHE-109.743.131 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité dans le domaine excédant le minimum légal. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation n'est pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP. Elle est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH NR672.

1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2018	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2019	01.01.2021
Règlement d'organisation de la Commission de prévoyance du personnel	01.01.2016	01.01.2021
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance	01.01.2020	01.01.2021
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.10.2017	01.01.2021
Règlement de placement Top Invest	01.01.2020	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.01.2019	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.01.2019	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	01.01.2020	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Christoph Beat Bühler	Président	2017 - 2020	employeurs
Beat Baltensperger		2019 - 2020	employeurs
Stephan Heuberger	Vice-président	2017 - 2020	employeurs
Marc Goumaz		2018 - 2020	salariés
Kurt Sieber		2017 - 2020	salariés
Rolf Wehrli		2017 - 2020	salariés

Dans le cadre des élections pour le renouvellement complet du Conseil de fondation pour le mandat couvrant la période de 2021 à 2024, les personnes suivantes ont été élues:

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Christoph Beat Bühler		2021 - 2024	employeurs
Jonas Keller	(nouveau)	2021 - 2024	employeurs
Stephan Heuberger		2021 - 2024	employeurs
Marc Goumaz	Président	2021 - 2024	salariés
Daniel Wäger	(nouveau)	2021 - 2024	salariés
Rolf Wehrli	Vice-président	2021 - 2024	salariés

Lors de sa séance constitutive du 28 janvier 2021, le Conseil de fondation a élu Marc Goumaz président et Rolf Wehrli vice-président pour le mandat couvrant la période de 2021 à 2024.

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)	2020	2019	Variation en %
État au 01.01	1'967	2'269	-13,31
Entrées	149	72	
Sorties	-95	-374	
État au 31.12	2'021	1'967	2,75

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2020	2019	Variation en %
État au 01.01	5'402	7'058	-23,46
Entrées	2'112	897	
Sorties	-1'050	-2'553	
État au 31.12	6'464	5'402	19,66

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2020	Entrées Sorties 2020	Effectif au 31.12.2019
Rentes de vieillesse	56	38 0	18
Rentes d'enfant de retraité	1	1 0	0
État au 31.12	57		18

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2020	Entrées Sorties 2020	Effectif au 31.12.2019
Rentes de vieillesse	1'090	0 -57	1'147
Rentes en cas de divorce	2	0 0	2
Rentes d'enfant de retraité	9	0 -2	11
Rentes d'invalidité	106	7 -26	125
Rentes d'enfant d'invalidité	1	0 0	1
Rentes de partenaire	299	16 -36	319
Rentes d'orphelin	6	0 0	6
État au 31.12	1'513		1'611
Total des rentes au 31.12	1'570		1'629

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2020	2019
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,000%	5,000%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	4,880%	4,880%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.6.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères:
cours au jour de clôture du bilan

- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation:
valeur nominale sous déduction des corrections de valeur nécessaires

- Titres:
VNI au jour de clôture du bilan

- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques:
conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle

- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur:
calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis 2019, la Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

5.2 Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) découlant du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	287'633'573.00	1'193'219'389.67
Valeurs de restitution découlant de la transformation	0.00	-762'140'388.55
Autres valeurs de restitution	0.00	-129'874'037.12
Variation de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes	-9'627'361.00	-13'571'391.00
État au 31.12	278'006'212.00	287'633'573.00

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse

	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	839'392'678.70	892'014'425.67
Bonifications de vieillesse	66'317'759.50	58'568'523.45
Apports uniques et rachats	40'777'911.91	41'599'834.50
Apports de libre passage	87'075'188.80	44'180'177.97
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	734'013.40	381'374.60
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	1'145.85	7'960.30
Autres apports ¹⁾	941'933.74	201'947.68
Prestations de libre passage en cas de sortie	-72'453'175.10	-214'758'961.88
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-618'710.70	-2'056'914.75
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-16'136'104.90	-4'053'667.30
Prestations en capital en cas de retraite et de décès; autres	-48'771'166.60	-25'211'740.02
Rémunération des avoirs de vieillesse	31'294'204.25	48'519'718.48
État au 31.12	928'555'678.85	839'392'678.70

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend les apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi que d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.2 Rémunération des avoirs de vieillesse

	2020	2019
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse ¹⁾	2,75%	5,75%
Rémunération totale des avoirs de vieillesse	3,75%	6,75%

¹⁾ Dont 1,50% en 2020 (année précédente: 0,00%) provenant de prélèvements sur la provision dédiée aux rémunérations supplémentaires, voir le point 5.5.2.

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

5.4.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Rentes de vieillesse	20'009'087.54	4'040'741.14
Rentes d'enfant de retraité	1'045.77	0.00
État au 31.12	20'010'133.31	4'040'741.14
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.1)	57	18

5.4.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	2020 CHF	2019 CHF
État au 01.01	4'040'741.14	0.00
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	16'136'104.90	4'053'667.30
Pertes liées aux départs à la retraite	490'727.00	6'753.00
Versements de rentes	-565'019.75	-69'677.35
Rémunération ¹⁾	240'508.74	40'407.41
Bénéfice/perte technique, autres variations	-332'928.73	9'590.78
État au 31.12	20'010'133.31	4'040'741.14

¹⁾ Intérêts annuels de 2,00%, comme l'année précédente, sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance au début et à la fin de l'année.

5.4.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurées conformément aux principes actuariels	31.12.2020 CHF	Constitution Dissolution 2020	31.12.2019 CHF
Rentes de vieillesse	232'980'960.00	0.00 -13'258'849.00	246'239'809.00
Rentes en cas de divorce	958'287.00	0.00 -13'978.00	972'265.00
Rentes d'enfant de retraité	672'952.00	0.00 -78'099.00	751'051.00
Rentes d'invalidité	9'101'991.00	646'571.00 -1'691'286.00	10'146'706.00
Rentes d'enfant d'invalidé	1'625.00	1.00 0.00	1'624.00
Rentes de partenaire	34'198'582.00	7'439'049.00 -2'614'001.00	29'373'534.00
Rentes d'orphelin	91'815.00	0.00 -56'769.00	148'584.00
État au 31.12	278'006'212.00		287'633'573.00
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.2)	1'513		1'611

5.4.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2020, les rentes n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 2, LPP.

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

5.5.1 Provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2020	Constitution	31.12.2019
	CHF	Dissolution 2020	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	7'867'995.00	808'382.00	7'059'613.00
		0.00	
Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique	23'372'677.00	2'851'036.00	20'521'641.00
		0.00	
État au 31.12	31'240'672.00		27'581'254.00

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

Une provision technique a été constituée afin de financer une future réduction du taux d'intérêt technique de 2,00% actuellement à 1,25%, utilisé pour calculer les capitaux de prévoyance et les provisions techniques.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2020	Constitution	31.12.2019
	CHF	Dissolution 2020	CHF
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	1'002'106.00	4'961.00	997'145.00
		0.00	
État au 31.12	1'002'106.00		997'145.00
Total au 31.12	32'242'778.00		28'578'399.00

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.5.2 Provision pour rémunérations supplémentaires

Provision pour rémunérations supplémentaires Fondation	31.12.2020	Constitution	31.12.2019
	CHF	Dissolution 2020	CHF
Provision pour rémunérations supplémentaires Fondation	4'652'226.00	0.00	17'000'000.00
		-12'347'774.00	
État au 31.12	4'652'226.00		17'000'000.00

Le Conseil de fondation décide chaque année du montant des rémunérations supplémentaires financées à partir de cette provision. En 2020, celui-ci représentait 1,50% (année précédente: 0,00%) des avoirs de vieillesse. Afin d'éviter un découvert ou d'y remédier, le Conseil de fondation peut décider d'utiliser tout ou partie de la provision pour rémunérations supplémentaires. La provision doit être entièrement épuisée d'ici au 31 décembre 2023.

5.6 Parts d'excédent des assurances

En 2020, AXA Vie SA a attribué des parts d'excédent de 1'619'738.00 CHF issues du processus de risque provenant du contrat d'assurance collective. Les parts d'excédent ont été attribuées conformément au règlement relatif à la participation aux excédents.

	2020	2019
	CHF	CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	1'619'738.00	19'452'182.00
Montant utilisé pour constituer la provision pour rémunérations supplémentaires	0.00	17'000'000.00
Montant affecté aux fonds de la Fondation	1'619'738.00	2'468'050.65
Déduction pour mutations rétroactives de caisse de prévoyance	0.00	-14'160.00

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 17 juin 2019 pour le 1^{er} janvier 2019. Il en ressort notamment que:

- Les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,00%.
- L'utilisation des bases techniques LPP 2015 avec tables de génération est considérée comme appropriée.
- Le taux d'intérêt technique de 2,00% utilisé pour déterminer les provisions techniques est actuellement considéré comme approprié à long terme.
- Compte tenu de la fortune de prévoyance de 863'473'290 CHF et du capital de prévoyance de 783'840'336 CHF, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 110,2% au 1er janvier 2019.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves de fluctuation de valeur. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- Le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4 valable pour les comptes annuels 2018 s'élève à 2,00% et correspond au taux d'intérêt technique de la Fondation.
- Le taux de couverture économique calculé sur la base de la courbe des taux utilisée pour le Test suisse de Solvabilité (SST) et des tables de génération LPP 2015 s'élève à 106,1% au 1er janvier 2019.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Le contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA inclut la réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité. À partir du 1er janvier 2019, la Fondation assume elle-même le risque de longévité. Une provision technique pour composantes de prestations supplémentaires spécifique à chaque caisse de prévoyance est constituée.
- Au 1er janvier 2019, la Fondation offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.8.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré les risques actuariels d'invalidité et de décès en grande partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.8.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune mises en place en 2019, la Fondation sert les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 2,00%. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle adhésion, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat.

5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

5.9.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2020. Il en a résulté une légère diminution de la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Aucune modification

5.10 Calcul des taux de couverture

La Fondation calcule un taux de couverture à titre de comparaison du marché et un taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2. Le taux de couverture à titre de comparaison du marché sert au Conseil de fondation pour définir la rémunération des avoirs de vieillesse. Contrairement au taux de couverture à titre de comparaison du marché, la provision pour rémunérations futures des avoirs de vieillesse est prise en compte, dans le cas du taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2, non seulement dans la fortune de prévoyance, mais aussi en tant que capital de prévoyance actuariel.

5.10.1 Taux de couverture de la Fondation à titre de comparaison du marché

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	1'123'257'839.92	1'005'263'409.90
./. Engagements	-28'392'965.17	-24'791'037.39
./. Compte de régularisation passif	-150'644.25	-207'793.37
./. Réserves de cotisations des employeurs	-10'504'703.14	-10'361'974.49
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-3'175'577.28	-2'806'956.66
Total des actifs nets à la valeur de marché	1'081'033'950.08	967'095'647.99
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	928'555'678.85	839'392'678.70
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	20'010'133.31	4'040'741.14
Provisions techniques	32'242'778.00	28'578'399.00
Total du capital de prévoyance actuariel	980'808'590.16	872'011'818.84
Taux de couverture de la Fondation à titre de comparaison du marché	110,2%	110,9%

5.10.2 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	1'123'257'839.92	1'005'263'409.90
./. Engagements	-28'392'965.17	-24'791'037.39
./. Compte de régularisation passif	-150'644.25	-207'793.37
./. Réserves de cotisations des employeurs	-10'504'703.14	-10'361'974.49
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-3'175'577.28	-2'806'956.66
Total des actifs nets à la valeur de marché	1'081'033'950.08	967'095'647.99
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	928'555'678.85	839'392'678.70
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	20'010'133.31	4'040'741.14
Provisions techniques	32'242'778.00	28'578'399.00
Provision pour rémunérations supplémentaires	4'652'226.00	17'000'000.00
Total du capital de prévoyance actuariel	985'460'816.16	889'011'818.84
Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2	109,7%	108,8%

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Contrôleur des placements	PPCmetrics SA, Zurich
Conseiller en placement	c-alm AG, St-Gall

Le Conseil de fondation a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA et conclu avec cette société un contrat de gestion de fortune correspondant.

Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	AXA Assurances SA, Winterthur
-------------------------	-------------------------------

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle, AXA Fondation Prévoyance complémentaire investit seule dans le fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Top Invest». Il s'agit d'un compartiment du fonds ombrelle contractuel «AXA Stratégie». Ce fonds ombrelle s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 LPCC en relation avec l'art. 4, al. 3, let. f LSFIn.

Le compartiment «AXA Strategy Fund Top Invest» investit, sur la base d'une approche active, en actions suisses et internationales, en placements alternatifs, en placements immobiliers et en obligations dans le cadre prescrit par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP/OPP 2).

Direction du fonds à investisseur unique	Credit Suisse Funds AG, Zurich
--	--------------------------------

Les dispositions de l'art. 48f OPP 2 sont respectées.

Gestionnaire de placement par catégorie de placement au 31.12.2020

Catégorie de placement	Gestionnaire de placement	Autorisation
Obligations en CHF	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
Obligations Inv. grade (hedged)	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)
	PIMCO Europe GmbH, Munich, avec délégation partielle à Pacific Investment Management Company LLC, Newport Beach	BaFin (Allemagne) SEC (USA)
Obligations Marchés émergents (hedged)	AllianceBernstein Limited, Londres, avec délégation partielle à AllianceBernstein LP, New York	FCA (UK) SEC (USA)
Obligations High Yield (hedged)	AXA Investment Managers Inc., Greenwich	SEC (USA)
	Wellington Management International Ltd, Londres	FCA (UK)
	Pictet Asset Management SA, succursale de Zurich	FINMA (Suisse)
Hypothèques	AXA Assurances SA, Winterthur	FINMA (Suisse)
Actions suisses	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) Petit-Lancy	FINMA (Suisse)
Actions étrangères	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres	FCA (UK)
	Lazard Asset Management, Londres	FCA (UK)
	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)
	AXA Investment Managers UK Limited, Londres	FCA (UK)
	UBS SA, Asset Management, Zurich	FINMA (Suisse)
Actions Marchés émergents	AXA Investment Managers UK Limited, Londres	FCA (UK)
	UBS SA, Asset Management, Zurich	FINMA (Suisse)
Immobilier suisse	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
Immobilier étranger (hedged)	AXA Investment Managers Real Estate, Paris	AMF (France)
	LaSalle Investment Management SAS, Paris	AMF (France)
Private equity (hedged)	Ardian France SA, Paris	AMF (France)
Placements alternatifs (hedged)	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes et des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

En vertu du règlement de placement, les extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 peuvent être utilisées. Elles ne l'ont pas été pendant l'exercice sous revue.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation est déterminé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Le Conseil de fondation vérifie périodiquement, ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, l'adéquation de l'objectif et l'ajuste si nécessaire. Le degré de sécurité visé sur une année est de 97,5%.

Le Conseil de fondation a fixé l'objectif de cette réserve de fluctuation de valeur à 13% du capital de prévoyance investi de façon autonome des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, des provisions techniques (sans la provision pour rémunérations supplémentaires), des réserves de cotisations des employeurs ainsi que des fonds libres des caisses de prévoyance.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon bilan	95'573'133.92	78'083'829.15
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	129'283'553.18	106'221'690.00
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	33'710'419.26	28'137'860.85
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	73,9%	73,5%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2020		Stratégie		Fourchette	
	CHF	en %	en %	% min.	% max.	
Liquidités/marché monétaire	68'296'954	6,12	1	0	10	
Obligations en CHF	97'853'501	8,77	9	5	12	
Obligations Inv. grade (hedged)	62'180'021	5,57	6	4	9	
Obligations High Yield (hedged)	20'143'297	1,81	2	0	4	
Obligations Marchés émergents (hedged)	32'379'215	2,90	3	0	5	
Hypothèques	78'946'965	7,08	6	3	9	
Actions suisses	187'712'323	16,82	16,5	12	21	
Actions étrangères	178'972'392	16,04	16,5	12	21	
Actions Marchés émergents	45'384'723	4,07	4	2	7	
Immobilier suisse	265'799'491	23,82	25	15	35	
Immobilier étranger (hedged)	12'197'854	1,09	4	0	6	
Private equity (hedged)	37'948'521	3,40	4	0	8	
Placements alternatifs (hedged)	27'993'800	2,51	3	0	5	
Total des placements	1'115'809'057	100,00				
- dont total des actions		36,93	37	26	49	
- dont total des placements alternatifs		5,91	7	0	13	
- dont monnaies étrangères (non couvertes)		20,03	20	14	28	
Créances	2'180'779					
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	389'969					
Créances auprès des employeurs affiliés	4'649'606					
./. Du croire	-1'300					
Compte de régularisation actif	229'729					
Total des actifs	1'123'257'840					

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 sont respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation n'a aucun placement direct dans des produits financiers dérivés, mais elle a investi dans des véhicules de placements collectifs qui recourent à de tels produits.

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.6 Actes de nantissement

Aucun

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat des placements	46'373'639.73	71'851'311.91
Résultat des titres	46'435'048.15	71'947'075.26
Intérêts négatifs	-61'408.42	-95'763.35
Autres produits de capitaux	89'341.00	-121'228.02
Intérêts sur les avoirs/engagements auprès d'AXA Vie SA	-1'624.10	24'263.74
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	41'944.20	47'473.38
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	0.00	106'366.93
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-32'182.85	-305'922.72
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	81'203.75	6'590.65
Frais d'administration des placements	-6'181'504.23	-4'201'848.15
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-16.65	-108'114.65
Total	40'281'459.85	67'420'121.09

Performance des placements

	2020	
	TWR total	Contribution
	en %	en %
Liquidités/marché monétaire hors liquidités opérationnelles	-1,04	-0,03
Obligations en CHF	0,84	0,06
Obligations Inv. grade	0,22	0,01
Obligations High Yield	-1,84	-0,03
Obligations Marchés émergents	0,59	0,02
Hypothèques	-0,07	-0,01
Actions suisse	4,59	0,86
Actions étrangères	4,64	0,96
Actions Marchés émergents	8,43	0,35
Immobilier suisse	3,61	0,87
Immobilier étranger	1,71	0,01
Private equity	1,69	0,06
Placements alternatifs	-1,66	-0,05
Performance, total intermédiaire		3,08
Droits et taxes, effet de couverture des devises «overlay» et autres effets		0,77
Performance des placements		3,85

La performance est déterminée selon la méthode de calcul «time-weighted rate of return» (TWR).

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais de gestion de fortune

	2020	2019
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER) ¹⁾	6'130'865.48	4'114'691.00
Frais de gestion de fortune directs	2'390.05	2'377.15
Honoraires pour conseil indépendant en placements	48'248.70	84'780.00
Total	6'181'504.23	4'201'848.15

¹⁾ Les TER incluent également les frais de gestion de fortune par AXA, les droits de garde, les frais d'administration, les coûts de benchmarking et d'analyse ainsi que les frais de service.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Total des placements	1'115'809'057	987'948'503
Total des placements transparents	1'115'809'057	987'948'503
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,55%	0,43%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	100,00%

Placements collectifs non transparents

Aucun

6.10.2 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune. Chaque année, les personnes et les institutions concernées fournissent à la Fondation une confirmation ou un décompte écrits et doivent en outre lui remettre tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci.

Les remboursements sont crédités au fonds à investisseur unique en faveur de la Fondation.

6.10.3 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	4'649'605.89	5'261'378.72
./. Du croire	-1'300.00	0.00
État au 31.12	4'648'305.89	5'261'378.72

Au 31 mars 2021, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 460'696.32 CHF (année précédente: 364'245.05 CHF).

Un du croire a été constitué pour les créances menacées nées à partir du 1er janvier 2019.

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de contributions des employeurs

	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	10'361'974.49	13'291'688.11
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	2'789'900.05	1'984'395.65
Prélèvement pour le financement de cotisations	-2'223'923.00	-2'482'068.72
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-353'462.60	-2'480'184.85
Utilisation dans le cadre de liquidations de contrats	-69'802.45	-59'970.35
Rémunération ¹⁾	16.65	108'114.65
État au 31.12	10'504'703.14	10'361'974.49

¹⁾ Les réserves de cotisations des employeurs n'ont pas été rémunérées en 2020 (année précédente: 1,00%). Le montant indiqué concerne une mutation rétroactive.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent essentiellement à ce poste les créances envers d'autres institutions de prévoyance et envers des personnes assurées.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste correspond aux soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des cotisations acquises, mais pas encore décomptées, ainsi que des rentes versées d'avance.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Il s'agit essentiellement de prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que de prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP et envers des tiers.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.2.4 Fonds libres des caisses de prévoyance	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance ¹⁾	2'942'045.28	2'565'909.56
Réserves de financement des caisses de prévoyance dans le cadre de solutions de regroupements	233'532.00	241'047.10
État au 31.12	3'175'577.28	2'806'956.66

¹⁾ En 2020, les fonds libres des caisses de prévoyance ont été rémunérés au taux de 1,00%, comme l'année précédente.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2020	2019
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	65'266'527.90	57'588'451.14
Cotisations de risque	6'786'252.10	5'762'201.47
Cotisations de frais	1'979'827.20	2'732'526.04
Cotisations au fonds de garantie LPP	54'067.95	105'190.75
Total	74'086'675.15	66'188'369.40
dont cotisations des salariés	25'238'411.80	22'260'802.95
dont cotisations des employeurs	48'748'829.75	43'860'744.10
dont cotisations provenant des fonds libres des caisses de prévoyance	99'433.60	66'822.35

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2020	2019
	CHF	CHF
Fonds libres	1'391'710.99	104'145.85
Total	1'391'710.99	104'145.85

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2020	2019
	CHF	CHF
Fonds libres	118'766.83	320'082.15
Total	118'766.83	320'082.15

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2020	2019
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	565'019.75	69'677.35
Rentes réassurées selon les principes actuariels	19'858'173.35	20'564'476.90
Total	20'423'193.10	20'634'154.25

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2020	2019
	CHF	CHF
Rentes réassurées selon les principes actuariels	3'433'176.75	3'567'247.63
Total	3'433'176.75	3'567'247.63

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2020	2019
Nombre	6	10
Montant total en CHF	372'169.00	1'882'415.40
Mises en gage pour la propriété du logement	2020	2019
Nombre	3	6
Versements à la suite de divorces	2020	2019
Nombre	2	3
Montant total en CHF	246'541.70	174'499.35

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

La réduction significative par rapport à l'année précédente s'explique par la transformation de la Fondation d'assurance complète en une fondation semi-autonome avec transfert du processus d'épargne d'AXA Vie SA à la Fondation (restitution des réserves mathématiques d'épargne et des réserves supplémentaires).

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	1'746'760.47	1'620'254.12
Frais de marketing et de publicité	33'025.00	64'745.31
Indemnisations au titre des frais de distribution et de conclusion	1'260'397.53	1'121'153.37
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>504'538.90</i>	<i>459'802.65</i>
<i>dont indemnisations au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>755'858.63</i>	<i>661'350.72</i>
Total	3'040'183.00	2'806'152.80

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales ¹⁾

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	600.00	400.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	2'100.00	6'500.00
Frais d'encaissement	7'811.80	5'500.00
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	61'400.00	45'050.50
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	1'680.00	300.00
Frais d'annonce	3'150.00	6'150.00
Coûts pour des services spéciaux	2'449.25	2'187.50
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	199.25	278.95
Total	79'390.30	66'366.95

¹⁾ Ces coûts financés par les caisses de prévoyance, les employeurs ou les assurés n'influent pas sur l'excédent des charges/des produits de la Fondation.

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation) ²⁾

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	134'418.50	130'442.70
Honoraires de l'organe de révision	26'181.85	44'566.25
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	29'159.80	41'395.60
Frais liés à la surveillance directe	26'150.00	27'165.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	3'464.00	4'222.22
Coûts pour autres dépenses	573.00	432.00
Total	219'947.15	248'223.77

Total des frais d'administration **299'337.45** **314'590.72**

²⁾ En 2019, la société fondatrice avait pris en charge une partie de ces frais (28'286.00 CHF). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

7.3.8 Cotisations au fonds de garantie LPP

En raison du changement de méthode de calcul, les cotisations au titre des exercices 2018 et 2019 ont été facturées en 2019.

7.3.9 Produits de prestations fournies

Des cotisations aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion sont prélevées en vue de couvrir les dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL, résiliations de contrats).

7.3.10 Produits divers

Ce poste comprend des prestations hors période ainsi que des contributions à des dépenses spéciales perçues selon le règlement des frais de gestion.

7.3.11 Autres frais

Il s'agit principalement de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune et de la constitution du ducroire.

7.3.12 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres des caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.13 Excédent des produits / des charges de la Fondation

	2020	2019
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-31'294'204.25	-48'519'718.48
Dissolution/constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	8'688'356.00	-44'581'254.00
Produit de la transformation	0.00	101'142'840.89
Parts d'excédent des assurances	1'619'738.00	2'466'342.00
Rentes versées de manière autonome et constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes	-398'307.02	-56'751.19
Charge d'assurance financée par la Fondation	-1'155'080.75	-303.05
Résultat net des placements de la fortune	40'192'135.50	67'649'463.76
Autres produits de capitaux	89'341.00	-121'228.02
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-16.65	-108'114.65
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-31'739.30	-27'292.70
Pertes sur débiteurs (net)	-698.80	0.00
<i>Pertes sur débiteurs</i>	-813.75	-77'121.37
<i>Pertes sur débiteurs prises en charges par la société fondatrice</i>	114.95	77'121.37
Constitution du ducroire	-1'300.00	0.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-219'947.15	-248'223.77
Prise en charge de coûts par la société fondatrice	0.00	28'286.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-9'975.00	-9'975.00
Produits d'une succession (héritage)	0.00	255'000.00
Autres charges et produits (net)	11'003.19	-96'575.93
Excédents des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	17'489'304.77	77'772'495.86
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-17'489'304.77	-78'083'829.15
Excédent des produits / des charges de la Fondation	0.00	-311'333.29

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les remarques et les conditions de l'autorité de surveillance concernant les comptes 2019 ont été prises en considération.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation ne présente pas de découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2020, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

9.3 Procédures juridiques en cours

Aucune

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun